



Nu-propritaire:  
Mlle L'HOSTE LASSUS Georgette

Sec.AL n°314 S=57m<sup>2</sup>

Sec.AL n°221 S=11m<sup>2</sup>

Sec.AL n°356 S=45m<sup>2</sup>

Sec.AL n°317 S=158m<sup>2</sup>

M. L'HOSTE LASSUS Michel



LHOSTE

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Reçu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216402370-20220926-2022\_51-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques

Commune de GELOS

Opération de : Elargissement chemin CABEROU**PROMESSE DE VENTE**

Par les présentes,

M. LHOSTE LASSUS né le 23/03/1951 à PAUL, demeurant à LES CLOUZEAUX - 85430 (VENDEE).

promet et s'oblige à vendre à la Commune de GELOS (Pyrénées-Atlantiques), la (les) partie(s) de la (les) parcelle(s) désignée(s) ci-dessous, nécessaire(s) à l'opération

| Indications cadastrales |        |          |                    | Surface approximative à céder | Observations  |
|-------------------------|--------|----------|--------------------|-------------------------------|---|
| Section                 | Numéro | Lieu-dit | Nature             |                               |   |
| AL                      | 317    |          | terrain d'agrément | 158 m <sup>2</sup>            | La délimitation du terrain à céder est figurée par un liseré rouge sur le plan annexé aux présentes après visa. |
| AL                      | 356    |          |                    | 45 m <sup>2</sup>             |   |


Cette cession interviendra au prix de 1,45 € le mètre carré, soit moyennant une somme totale de 294 €, valeur estimée par FRANCE DOMAINES.

M..... s'engage à passer acte public de cette cession à la première réquisition de Monsieur le Maire.

Il autorise toutefois la Commune de GELOS à prendre possession desdits terrains avant l'établissement de cet acte.

La présente promesse est dispensée de droits d'enregistrement et de timbre, étant consentie en vue de la réalisation d'une acquisition elle-même exonérée de ces droits en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Fait à GELOS,  
le 10/10/2022 <sup>(1)</sup>

*lu et approuvé*  


<sup>(1)</sup> signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"